

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

Présent-e-s :

Mme Nathalie RUEGGER, Présidente

Mme Evelyne CHENAUX-BOURQUIN, Vice-présidente

M. Marco SOLARI, Secrétaire

M. Philippe ROCHETIN, Vice-secrétaire

Sylvain DUPRAZ, Membre du Bureau

Mmes Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Barbara SOULIER, Séverine WEHRLI et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Cédric EPENY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Nicolas LENOIR, Maxime ROHMER, Christophe STAUDER, Denis THORIMBERT, Pierre TORRI, Laurent ULRICH et Barthélémy VON HALLER, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Xavier MAGNIN, Maire

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

Mme Alexandra SAAS, Membre du Bureau, M. Daouda BAGAGNAN

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patricia MERAD, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

3. Communications du Conseil administratif

4. Rapports des commissions

a) Sociale et enfance du 28 novembre

b) Culture du 2 décembre

c) Commissions conjointes du 9 décembre

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibérations

- a) D 156-2024 R : Crédit d'engagement de 14 100 000 F pour l'étude relative à la réalisation du centre sportif et culturel des Cherpines à Plan-les-Ouates.
- b) D 157-2024 P : Octroi d'une subvention unique de 100 000 F destinée à la participation de la Commune à la rénovation de l'orgue de l'église de Compesières.
- c) D 158-2024 P : Crédit d'engagement de 210 000 F pour l'étude portant sur la création d'îlots de fraîcheur dans le préau de l'école Champ-Joly CM à Plan-les-Ouates.
- d) D 159-2024 P : Crédit d'engagement de 485 000 F (participation communale de 50% du total) en vue de réaliser un mandat d'études parallèles (MEP) pour les espaces publics des Cherpines à Plan-les-Ouates (parc des Charrotons, place des Cherpines et grande Prairie).
- e) D 160-2024 P : Crédit d'engagement de 850 000 F pour l'assainissement de l'éclairage public communal existant de la Commune de Plan-les-Ouates, étape 1 du plan lumière communal : éclairage 100 % LED.

6. Propositions du Conseil municipal

A. Motions

- a) M 50-2024 P : Pour l'abolition de l'ajout des frais de garde sur le revenu déterminant unifié (RDU) utilisé dans le cadre du calcul des pensions de crèche à Plan-les-Ouates.

7. Pétition

- a) Pe 08-2024 : Soutien à la crèche en forêt.

8. Questions

9. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

Mme Rüegger, Présidente, ouvre la séance à 20h00. Elle salue la présence de M. Magnin, Maire, de M. Rodriguez, Conseiller administratif, des Conseillers municipaux, des représentants du Secrétariat général et du public. Elle annonce que Mme Monbaron, Conseillère administrative, rejoindra la séance plus tard. Elle excuse l'absence de Mme Saas, Membre du bureau, et de M. Bagagnan, Conseiller municipal.

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2024**

Mme Chenaux-Bourquin demande quelques corrections en page 7.

Ce procès-verbal ne suscite pas d'autre remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2024 est approuvé par 21 oui et 1 abstention, avec les corrections demandées.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Délai référendaire

La Présidente précise que le délai référendaire débutera le 4 janvier et s'achèvera le 12 février 2025.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leurs dicastères respectifs.

3.1 Action sociale

M. Magnin fait part des informations suivantes :

- Le Noël des aînés s'est très bien déroulé ce week-end, avec 446 personnes de plus de 65 ans, ce qui est un record. M. Magnin remercie les 15 Conseillers municipaux qui étaient présents pour faire le service, ainsi que toute l'administration communale pour la bonne organisation de ce repas. Il constate que la salle du Vélodrome devient petite pour une telle manifestation, ce qui démontre la nécessité de développer une salle polyvalente aux Cherpines, dimensionnée pour les années à venir.
- L'organisation de On Stage, qui aura lieu le 21 mars, bat son plein. 733 élèves s'inscriront sur une plateforme pour visiter les entreprises, in situ. 24 entreprises sont proposées, ainsi que 23 ateliers de ces entreprises, avec le concours de HiFlow, Campus-Spark et de ForPro dans cette nouvelle édition.

3.2 Petite enfance

M. Magnin fait part des informations suivantes :

- Le projet Eveil au livre (1^{er} livre offert) débute ce mois-ci, à l'intention des jeunes parents avec leur 1^{er} enfant. Une plaquette explicative a été éditée. Ce projet a pour but de réhabiliter le livre et l'interaction parents-enfants.
- Les parutions pour les professionnels pour le chantier de la crèche Potimarron qui démarrera en août prochain, commencent maintenant. Le marché est en effet assez sec.
- Les auteurs de la motion Crèche en forêt seront reçus en commission en février prochain pour une audition, pour autant qu'ils soient disponibles.

3.3 Economie

M. Magnin fait part des informations suivantes :

- De nombreuses entreprises de PLO ont été lauréates de différents prix (Prix de la CCIG, Prix de l'entreprise formatrice, Défi 2024 de la FTI, etc.). La liste complète est publiée dans Ouvertures.
- L'édition 2025 de Autour du temps prendra ses quartiers dans les bâtiments de Tourbillon, chez ForPro, en lien avec l'école d'horlogerie. Il s'agit d'un partenariat. Nous recherchons en effet des locaux suffisamment dimensionnés pour recevoir toutes les animations dans un lieu central. Le Vélodrome est trop petit, ainsi que Spark.

3.4 175ème

M. Magnin annonce que la présentation aux entreprises a eu lieu, en même temps que celle du MEP et du projet sport et culture. Les retours ont été très bons pour les 2 projets, qui intéressent

les entreprises, surtout pour avoir des marchés. Nous attendrons un peu pour leur parler en tête-à-tête des possibilités de sponsoring.

3.5 Ressources humaines

M. Magnin fait part des informations suivantes :

- Séance du personnel : une présentation du projet sport et culture a été faite, ainsi que de celui du 175^{ème}, afin que tous les collaborateurs aient le même niveau d'information que le public. Les réactions ont également été positives.
- Les statuts du personnel sont en cours de révision ; c'est un chantier de longue haleine. Beaucoup de points doivent être ajustés et adaptés à la réalité actuelle et aux nouvelles lois. Nous espérons pouvoir aboutir avant la fin de cette législature. Nous avons cependant un problème parce que la commission du personnel ne compte pas suffisamment de membres pour créer un dialogue.

3.6 Séance publique du 10 décembre – inondations secteur Petit-Bois

M. Rodriguez rappelle que cette séance a fait suite aux inondations de juin 2024 dans ce secteur. 80 à 100 personnes étaient présentes, ainsi que l'Office Cantonal des Eaux et le SCA. Nous avons pu expliquer ce qui sera réalisé à court, moyen et long termes. Les canalisations de l'ensemble du secteur seront inspectées, de la route de St-Julien jusqu'au chemin du Clos, et depuis les Voirets jusqu'au Mail 2000. La rencontre s'est très bien déroulée et les personnes présentes se sont dites satisfaites. Une prochaine séance est prévue dans le courant du 1^{er} semestre 2025. Les résultats des 1^{ères} études pourront être présentés.

3.7 Environnement

M. Rodriguez fait part des informations suivantes :

- Un verger communal sera implanté sur les parcelles adjacentes à l'école de Saconnex-d'Arve.
- Le Canton nous a annoncé que les travaux de la route de St-Julien, pour le tronçon entre la route du Camp et le chemin de Vers, démarreront lors du 1^{er} trimestre 2025. Il nous avait précédemment annoncé que ces travaux démarreraient début 2024.
- Des points ont été discutés avec le Canton concernant notamment le tram et la régulation de la circulation sur la route de Base, ainsi que la stratégie ferroviaire du Canton pour un axe Jura-Salève qui traversera notre commune. Le Canton a mené une étude concernant la circulation du côté des Sciens et de la future patinoire de Trèfle-Blanc, et nous aurons des résultats dans 1 mois ou 2.

3.8 Sport

M. Magnin se fait le porte-parole de Mme Monbaron et annonce les informations suivantes :

- Samedi 4 janvier de 18h00 à 22h00 : silent disco des Rois
- Samedi 18 janvier : fête du Fun hockey. La patinoire sera fermée au public mais les spectateurs seront les bienvenus
- Installation d'une boîte à lettres pour le Père Noël du 4 au 24 décembre. Les enfants qui auront indiqué leur adresse sur leur lettre au Père Noël recevront une réponse via la poste.
- Installation d'une télécabine qui, outre sa fonction décorative, pourra servir pour des photos de familles, d'amis, de classes etc. Elle pourra aussi servir de coin repas, avec la complicité de M. Kus, pour manger une fondue ou simplement prendre un verre.
- La patinoire sera fermée les 25 décembre et 1er janvier.

- La piscine du Pré-du-Camp sera exceptionnellement fermée les 22, 23 et 24 décembre pour motifs de maintenance. La piscine devrait pouvoir rouvrir normalement, comme prévu, le 2 janvier.

3.9 Sécurité

M. Magnin se fait le porte-parole de Mme Monbaron et annonce les informations suivantes :

- Incivilités (données communales) :

Accidents non annoncés	:	2	
Déchets/Salissures	:	5	
Dommages à la propriété	:	2	(1 vitre cassée dans les WC du Sapay + 1 radar pédagogique posé à la Mère-Voie a été vandalisé)
Tags	:	2	
Total	:	11	
- Contrat Local de Sécurité (CLS)

Pas de CLS ce mois
- Interpellations avec rapport au Ministère Public :

Plusieurs affaires de circulation ayant conduit à des rapports divers :

2 conducteurs sans permis de conduire
1 conducteur sous retrait du permis
1 véhicule sous défaut de plaques et d'assurance

Autre :

1 individu interpellé pour 3 mandats d'arrêts.
1 contrôle effectué en collaboration avec les TPG. Bonne collaboration et visibilité dans l'espace public. Divers contrôles de personnes.
- Dossiers :

SEM. Situation calme. Un point de contact quotidien est fait avec les responsables sécurité sur place. Taux d'occupation faible
- Cambriolages (données cantonales) :

Novembre 2024 : 1 appartement – 2 chantiers – 1 villa
Total 2024 : 53
Total 2023 : 50

3.10 Aménagement du territoire

M. Magnin se fait le porte-parole de Mme Monbaron et donne les informations suivantes :

- PLQ Cherpines : l'enquête publique est terminée, une vingtaine de courriers d'observations a été transmise au Canton et sera analysée et traitée. Ensuite, les projets de réponse seront transmis à la Commune en vue du préavis du Conseil municipal qui devrait intervenir en février ou en mars en fonction de la rapidité de traitement du Canton. Il est fort probable qu'un référendum soit déposé par des habitants de Confignon ; il n'est dès lors pas possible d'articuler une date finale d'approbation pour le moment.

- Plan Directeur Communal : la consultation publique est encore en cours jusqu'à demain. Toutes les observations seront traitées en début d'année pour permettre une adoption finale du document en fin de premier semestre 2025.
- PLQ Arare-Dessous : le Canton devrait lancer une enquête publique sur le projet de PLQ en février 2025. Une séance publique, organisée par la Commune, se tiendra auparavant afin de tenir les habitants au courant de l'évolution du projet.
- Projet du 137-139-141 Rte de St-Julien : une autorisation de construire a été déposée en septembre pour la réalisation d'un nouveau projet travaillé de concert avec la Commune et le service des monuments et de site. Malheureusement, une nouvelle fois, la CMNS a rendu un préavis défavorable de 4 pages demandant de revoir totalement le projet. La Commune estime que la CMNS outrepassse ses droits et a immédiatement réagi en demandant à l'Office des Autorisations de Construire d'écarter ce préavis et de poursuivre l'instruction. Ce préavis est en effet consultatif.
- Centre sportif et culturel des Cherpines : à la suite du choix du projet lauréat, le développement du projet démarre avec un premier crédit d'engagement proposé au vote ce soir. Le Conseil administratif, de son côté, a présenté ce projet aux entreprises et associations du territoire afin de les impliquer dans le dossier et imaginer d'éventuels futurs partenariats. Le projet a été très bien reçu et suscite un grand enthousiasme sur lequel il va falloir s'appuyer pour la suite du développement.

Mme Monbaron rejoint la séance à 20h20

3.11 Réponse à une question de Mme Soulier – circulation sur le mail

Mme Monbaron rappelle que Mme Soulier a demandé pourquoi les voitures et les camions peuvent passer tous les jours sur le mail, au Vélodrome, la barrière étant toujours ouverte. Interrogée à ce sujet, la police municipale a répondu que la circulation des véhicules peut être autorisée sur le mail en cas de besoin, par exemple pour des travaux, livraisons, déménagements. Un rappel sera fait aux concierges des immeubles et à la crèche pour limiter au mieux ces passages. Les contrevenants seront verbalisés.

3.12 Réponse à une question de M. Thorimbert – circulation au chemin d'Humilly

M. Rodriguez rappelle que M. Thorimbert a demandé si une mesure pouvait être prise pour éviter que les voitures passent à côté des poteaux sur le chemin d'Humilly. Il informe que le service avait constaté ce problème et avait ajouté des barrières pour empêcher ces passages sauvages. Il n'avait pas été possible d'installer des barrières tout le long des champs et quelques automobilistes passaient quand même de temps en temps. Les travaux sont maintenant terminés et le chemin a été réouvert.

3.13 Réponse à une question de M. Thorimbert – carrefour route du Camp / route de Saconnex-d'Arve

M. Rodriguez rappelle que M. Thorimbert avait constaté que de gros camions bloquaient souvent la route du Camp près de ce carrefour. Nous avons déjà interpellé le Canton à ce sujet il y a 2 ans, lequel a répondu qu'il n'était pas possible de fermer cette route aux camions en raison de la présence de nombreuses entreprises. Nous avons réitéré notre demande et avons également tenté de contacter les entreprises GPS, mais aucune n'a daigné nous répondre.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Ndlr : Ces rapports sont lus en séance uniquement sur demande expresse d'un ou de plusieurs commissaires. Ils sont joints au présent procès-verbal - annexes a à c.

- a) **Sociale et enfance du 28 novembre**
- b) **Culture du 2 décembre**
- c) **Commissions conjointes du 9 décembre**

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

- a) **D 156-2024 R : Crédit d'engagement de 14 100 000 F pour l'étude relative à la réalisation du centre sportif et culturel des Cherpines à Plan-les-Ouates.**

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette délibération le 29 octobre 2024 (annexe 1). Elle a été renvoyée en commissions conjointes du 9 décembre. Lors de cette séance les commissions suivantes ont émis un préavis favorable à l'unanimité : Aménagement et nouveaux quartiers, Environnement et infrastructures, Sports, Culture et Finances

Mme Soulier demande que soit confirmé que la totalité des travaux est comprise dans le montant de ce crédit.

Mme Monbaron profite de prendre la parole pour remercier le service pour la présentation faite lors de la séance des commissions conjointes. Comme le précise l'exposé des motifs, une série de travaux est comprise dans ce projet d'étude, soit la totalité de l'étape 1 et une partie de l'étape 2. Un autre crédit d'étude sera proposé ultérieurement pour aboutir à la demande d'autorisation de construire de l'étape 2.

Mme Soulier propose d'amender la délibération pour préciser qu'il s'agit de la 1^{ère} étape.

M. Rodriguez rappelle que ce crédit ne concerne pas que l'étape 1 ; il comprend en effet un avant-projet de l'ensemble des 2 étapes et une étude plus complète sur la 1^{ère} partie. Cette 1^{ère} partie concerne les besoins prioritaires : piscine pour l'école, salle polyvalente, notamment. L'avant-projet qui concerne tout le périmètre permet d'assurer la cohérence entre les étapes.

Mme Monbaron cite le point 1 des « décide » : *De procéder à une étude pour la réalisation du centre sportif et culturel des Cherpines à Plan-les-Ouates, en intégrant la phase SIA 4.31 pour le projet dans sa globalité et de poursuivre avec les phases SIA 4.32 et 4.33 pour l'étape 1 uniquement.* Elle ajoute que ces phases SIA sont précisées en page 23 de l'exposé des motifs. Elle cite encore un passage de cette page 23 : *De ce fait, un second crédit d'étude sera indispensable pour la poursuite des études et nous permettra de prendre en considération les différentes incertitudes actuelles du marché de la construction (hausse TVA potentielle, évolution du prix de la construction...).*

M. von Haller exprime son léger inconfort par rapport à ce très beau, mais aussi très grand projet. En effet, au-delà des coûts de réalisation, qui sont considérables, il s'inquiète des futurs coûts opérationnels et d'exploitation, qui ne sont pas encore connus aujourd'hui. Il a voté favorablement pour cette délibération en commissions conjointes, car elle permettra de mieux connaître ces coûts. Il tient cependant à rendre attentifs ses collègues à la question du financement et des coûts de fonctionnement.

Mme Monbaron remercie M. von Haller de relever ce point. Elle précise que l'exposé des motifs indique en page 25 que le projet définitif sera présenté en juin 2026 au Conseil municipal, avec une estimation des coûts de fonctionnement.

M. Rochetin demande un vote nominal, qui est accepté par 20 oui et 2 abstentions.

La Présidente demande à Mme Soulier si elle retire sa demande d'amendement, ce qui est le cas.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la délibération D 156-2024 par 22 oui, soit à l'unanimité.

Les Conseillères et Conseillers municipaux suivants ont voté favorablement :

- M. Luis Brunschweiler
- Mme Evelyne Chenaux-Bourquin
- Mme Anita de Mitri
- M. Roberto di Giorgio
- Mme Véronique Dubois
- M. Sylvain Dupraz
- M. Cédric Epenoy
- M. Michel Favre
- Mme Romy Ferri Elias
- M. Vincent Gillet
- M. Nicolas Lenoir
- M. Philippe Rochetin
- M. Maxime Rohmer
- M. Marco Solari
- Mme Barbara Soulier
- M. Christophe Stauder
- M. Denis Thorimbert
- M. Pierre Torri
- M. Laurent Ulrich
- M. Barthélémy von Haller
- Mme Séverine Wehrli
- Mme Isabelle Willimann

Les 3 Conseillers administratifs adressent chacun à leur tour leurs remerciements pour ce vote unanime pour un projet d'envergure qui marquera l'histoire de Plan-les-Ouates.

M. Magnin est particulièrement touché par ce témoignage de confiance ; ce projet est le résultat d'un immense travail, sur plus de 10 ans.

M. Rodriguez tient à remercier également Mme Monbaron pour le travail qu'elle a accompli depuis 2011, ainsi que M. Magnin qui a rejoint le projet en 2015 avec la partie culturelle.

Mme Monbaron remercie également la forte implication des services.

b) D 157-2024 P : Octroi d'une subvention unique de 100 000 F destinée à la participation de la Commune à la rénovation de l'orgue de l'église de Compesières

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 157-2024 (annexe 2) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 20 oui, 1 non et 1 abstention.

M. Magnin rappelle qu'il a donné des explications en commission Culture, qui a réagi, non pas par un préavis, mais par un signe positif. Ce projet vient de l'association 2021 – Orgue de Compesières, et vise à rénover et agrandir l'orgue de l'église de la commanderie des Chevaliers de Malte à Compesières. Le coût total de cette opération se monte à 2'154'000 F, et le budget est quasiment bouclé, grâce notamment aux apports de la fondation Hans-Wilsdorf (1'000'000 F), de la Loterie romande (750'000 F), ainsi que de quelques Communes. L'association s'adresse à Plan-les-Ouates pour compléter le financement ; la demande se monte à 100'000 F.

Cette rénovation offrira une 3^{ème} vie à cet orgue qui a déjà été rénové en 1954, mais avec des matériaux qui n'étaient pas adéquats. Il ne pouvait être utilisé que pour les messes, par les organistes de l'église, en raison de son acoustique. La rénovation et l'agrandissement permettront de pouvoir l'utiliser lors de concerts. Le projet prévoit de construire un second orgue offrant la possibilité de jouer chaque instrument seul ou de coupler les deux orgues. Il s'agit également d'offrir une réalisation unique à Genève pour les jeunes instrumentistes lors de masterclasses ou de concerts professionnels organisés par les Musicales de Compesières.

La demande de la commission Culture est d'avoir le nom de notre Commune gravé sur le plus grand tuyau. Au-delà de cet honneur, il s'agit d'un acte patrimonial et en faveur de la culture musicale. La commission Culture a donc donné son accord à l'unanimité. En commission Finances, nous ne pourrions que donner les mêmes explications. Les travaux ont déjà commencé et l'inauguration est prévue en décembre 2025. Le Conseil administratif sollicite le Conseil municipal pour un vote sur le siège. M. Favre, qui fait partie du comité de l'association, répondra volontiers aux éventuelles questions. Celui-ci a déjà déclaré qu'il s'abstiendra de voter.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le principe du renvoi en commission Culture de cette délibération au vote du Conseil municipal, qui le refuse par 9 non, 8 oui et 6 abstentions.

La Présidente informe que le Bureau préconise un renvoi en commission Finances.

M. Torri précise que l'Atelier choral participera à l'inauguration de cet orgue en décembre 2025.

M. Rochetin préconise un vote sur le siège.

La Présidente soumet au vote du Conseil municipal le principe d'un vote sur le siège de cette délibération, ce qui est accepté par 21 oui et 1 abstention.

La Présidente soumet maintenant la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la délibération D 157-2024 par 19 oui, 1 non et 2 abstentions.

M. Magnin remercie le Conseil municipal pour ce vote.

M. Favre fait également part de ses remerciements. L'association 2021, Orgue de Compesières a été créée dans le but d'avoir un orgue de qualité. Bardonnex a également apporté un financement. Le montant voté ce soir complète le budget et lie encore un peu plus les deux Communes. De très beaux projets musicaux sont à venir dans ce lieu magique, qui bénéficie d'une acoustique fantastique. L'association compte parmi ses membres, M. Innocenzi, Maître des orgues du Victoria Hall et des temples de Vandœuvres et de St-Gervais notamment, ainsi que d'autres sommités du monde musical et connaisseurs des orgues. Grâce à Plan-les-Ouates, l'association n'a plus aucun souci de budget.

c) D 158-2024 P : Crédit d'engagement de 210 000 F pour l'étude portant sur la création d'îlots de fraîcheur dans le préau de l'école Champ-Joly CM à Plan-les-Ouates.

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 158-2024 (annexe 3) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que cette délibération fait suite à 2 motions qui avaient été déposées en 2021, « Pour des préaux d'école verts et vivants », et en 2023, « Pour la création d'îlots de fraîcheur sur la commune de Plan-les-Ouates ». Différents sites ont été identifiés pour démarrer les réalisations, dont une à l'école de Champ-Joly CM. Des études montrent que ce site est un îlot de chaleur, avec des températures réelles allant jusqu'à 30 ou 33°C et des températures ressenties de l'ordre de 40 à 44°C. Des projections prévoient en outre une hausse de la température moyenne sur ce site de 1,5°C d'ici 2049. Le crédit d'étude proposé ce soir concerne les phases SIA 4.31 (avant-projet), 4.32 (projet), 4.33 (procédure d'autorisation de construire) et

4.41 (appels d'offres, comparaison, adjudication). Un crédit de réalisation devra ensuite être voté. Ce crédit d'étude est géré par notre service, en collaboration avec des acteurs qui vivent dans ce préau (enseignants, associations, etc.), mais également les services communaux, compte tenu du fait que nous avons également besoin de ce préau par moments. Nous avons installé des parasols l'été dernier ; ils n'ont pas été beaucoup utilisés parce qu'il n'y a pas eu de canicule. Cette étude permettra de voir ce qu'il est possible de faire et à quel prix. Des travaux préparatoires seront également réalisés. Tous les détails seront présentés en commission.

La Présidente informe que le Bureau préconise un renvoi en commissions Environnement et infrastructures et Finances.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi en commissions de cette délibération au vote du Conseil municipal.

La délibération D 158-2024 est renvoyée en commissions Environnement et infrastructures et Finances, par 22 oui, soit à l'unanimité.

- d) **D 159-2024 P : Crédit d'engagement de 485 000 F (participation communale de 50% du total) en vue de réaliser un mandat d'études parallèles (MEP) pour les espaces publics des Cherpines à Plan-les-Ouates (parc des Charrotons, place des Cherpines et grande Prairie).**

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 159-2024 (annexe 4) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez précise que les espaces publics concernés (parc des Charrotons, place des Cherpines et grande Prairie) forment une croix, de la route du Pont-du-Centenaire à la place des Cherpines et de la route de Base jusqu'au fond de la pièce D. Le montant demandé vise différents éléments :

A. ORGANISATION DU CONCOURS Honoraires de l'AMO	150'210 Fr
B. COLLEGE D'EXPERTS ET SPECIALISTES Indemnités pour les membres du collège d'experts et spécialistes conseils	48'000 Fr
C. PRIX ET INDEMNITES Prix et indemnités pour les concurrents	590'000 Fr
D. FRAIS ANNEXES Frais de reprographie, logistique du concours et frais juridiques	58'000 Fr
E. DEBOURS, HAUSSES ET IMPREVUS Divers et imprévus (5%)	42'310.50 Fr
SOUS TOTAL HT	888'520.50 Fr
TVA 8.1%	71'970.16 Fr
TOTAL TTC	960'490.66 Fr
Arrondi à	970'000 Fr
Part de Plan-les-Ouates (50%)	485'000 Fr

Ce MEP est mené de concert avec Confignon, qui participera à hauteur de 50% également. Une partie de ces espaces publics sont en effet situés sur Confignon. M. Rodriguez préconise un renvoi en commission de cette délibération.

La Présidente informe que le Bureau préconise un renvoi en commission Finances.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi en commission Finances de cette délibération au vote du Conseil municipal.

La délibération D 159-2024 est renvoyée en commission Finances par 22 oui, soit à l'unanimité.

- e) **D 160-2024 P : Crédit d'engagement de 850 000 F pour l'assainissement de l'éclairage public communal existant de la Commune de Plan-les-Ouates, étape 1 du plan lumière communal : éclairage 100 % LED.**

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 160-2024 (annexe 5) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que cette délibération fait suite au crédit d'engagement D 78-2022 de 50'000 F voté en 2022 pour l'étude d'un Plan Directeur Lumière en vue de la rénovation de l'éclairage public et de l'adaptation aux nouveaux standards sur la Commune de Plan-les-Ouates.

En parallèle, le contexte géopolitique de 2022 a compromis l'approvisionnement énergétique de la Suisse. En conséquence, la Confédération et le Canton de Genève ont demandé à l'ensemble de la population, fin 2022, de faire des efforts pour économiser l'énergie afin d'éviter une pénurie électrique. L'éclairage public étant l'un des principaux consommateurs d'énergie du parc bâti, la Commune de Plan-les-Ouates a décidé d'agir sur ce levier pour avoir un impact concret. Cependant, ce projet a révélé des problématiques techniques liées à l'infrastructure actuelle, rendant impossible la mise en œuvre souhaitée d'abaissement et/ou d'extinction en cœur de nuit à horaires choisis. Cet événement inattendu a cependant été riche d'enseignement dans l'élaboration de notre stratégie. Nous nous sommes également rendu compte que l'éclairage est important pour le ressenti de sécurité par la population. Nous avons donc pu établir une stratégie qui tient compte des recommandations en vigueur et des besoins de la population. La première étape est le remplacement de toutes les sources non-LED par des LED pilotables à distance. Cette rénovation contribuera ainsi à atteindre les objectifs climatiques et environnementaux tant au niveau cantonal que communal. La qualité des éclairages LED a beaucoup évolué ; elle est maintenant très bonne.

Différents catégories de secteurs ont été identifiées :

- Catégorie 1, voies d'accès principales : ces voies sont circulées par le trafic motorisé et les modes doux, elles sont en quelque sorte la colonne vertébrale de la mobilité communale ;
- Catégorie 2, Mails de mobilité douce : ces voies sont les axes de mobilité douce principaux de la Commune qui sont situées en dehors du trafic routier ;
- Catégorie 3, habitation : il s'agit des voiries qui sont situées dans les zones résidentielles de la Commune (de villas, d'immeubles ou de hameaux) ;
- Catégorie 4, zone industrielle : il s'agit des voiries situées dans la ZIPLO, hormis la route de la Galaise et le chemin du Pont-du-Centenaire qui appartiennent à la première catégorie (voies d'accès principales).

Les stratégies d'illumination sont différentes selon les catégories. Il convient d'assurer la sécurité des habitants, mais aussi de préserver l'environnement en limitant la pollution lumineuse. Cela sera possible avec un système pilotable à distance et modulable. Le remplacement des 405 points lumineux en LED représente une économie de 91'000 KWh, soit une réduction de près de 50% de la consommation électrique, ce qui représente 26'000 F. Le retour sur investissement de cette phase est d'environ 15 ans.

Le coût de cette première étape est de 850'000 F. M. Rodriguez préconise de renvoyer cette délibération en commission.

La Présidente informe que le Bureau préconise le renvoi en commissions Environnement et infrastructures et Finances.

En l'absence d'autres interventions, la **Présidente** soumet le renvoi de cette délibération en commissions Environnement et infrastructures et Finances.

La délibération D 160-2024 est renvoyée en commissions Environnement et infrastructures Finances par 22 oui, soit à l'unanimité.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

a) M 50 2024 P : Pour l'abolition de l'ajout des frais de garde sur le revenu déterminant unifié (RDU) utilisé dans le cadre du calcul des pensions de crèche à Plan-les-Ouates

M. di Giorgio, motionnaire, procède à la lecture de la motion.

M. Thorimbert a pris le temps de comprendre cette motion et a relu la loi sur la RDU, dont l'art. 5 lettre e stipule que les frais de garde des enfants au sens de l'art. 35 LIPP sont déduits des revenus déterminants. Il estime qu'il n'y a par conséquent pas lieu d'entrer en matière sur une proposition qui n'existe pas, puisque les frais de garde, dont la liste figure sur 19 lettres de l'art. 4, sont déduits du revenu déterminant,

M. Brunschweiler remarque que M. Thorimbert soutient que ces frais sont déduits, mais il semble qu'ils sont ensuite rajoutés pour le calcul unitaire.

M. Magnin confirme que les frais sont déduits pour le RDU. Il convient de vérifier s'ils sont ensuite ajoutés pour le calcul unitaire. Il pourra apporter la réponse à la prochaine séance.

M. Stauder remarque que la motion demande de modifier le calcul du RDU, qui est du ressort du Canton. Le Conseil municipal ne pourra rien y changer. En conséquence, la motion n'a pas lieu d'être dans cet hémicycle, mais plutôt au sein du Grand Conseil.

M. Ulrich remarque que le problème est communal, dans le sens où ces frais de garde sont rajoutés par la Commune pour le calcul du montant à payer à la crèche.

M. Stauder constate que dans ce cas, il faut modifier les demandes pour que le règlement des crèches de Plan-les-Ouates soit revu, plutôt que de demander la modification d'une loi cantonale.

M. Brunschweiler répond qu'il n'y a pas de demande de modification du RDU. Il s'agit seulement de ne pas ajouter un montant qui avait été déduit.

M. Magnin, qui vient de consulter le règlement des crèches, informe que le tarif est fixé par le Conseil administratif sur la base des revenus des représentants légaux (RDU). Les barèmes sont disponibles sur le site internet de la Commune. Le règlement ne mentionne pas de quelconque ajout.

M. Thorimbert remarque qu'il y a peut-être une pratique différente quelque part par quelqu'un, mais le règlement cité par M. Magnin stipule clairement que c'est le RDU qui s'applique. Il y a peut-être un problème quelque part, mais pour l'instant, il n'a pas envie d'entrer en matière.

M. Magnin se renseignera. Soit la motion est renvoyée en commission auquel cas il donnera les informations en commission, soit nous reportons le vote sur l'entrée en matière à la prochaine séance.

M. von Haller préconise de revenir avec cette motion lors de la prochaine séance, où M. Magnin pourra donner les informations nécessaires.

M. Gillet pense qu'au lieu d'une motion, il faudrait une question au Conseil administratif. La motion est en effet assez affirmative sur le fait que le montant est ajouté au RDU pour le calcul

des pensions de crèche de la Commune, mais ce n'est manifestement pas aussi clair que cela. La bonne manière de procéder est de poser la question et de retirer la motion pour l'instant.

M. di Giorgio confirme que la motion n'a pas lieu d'être tant que nous n'avons pas une réponse précise. Nous ne pouvons pas nous prononcer sur un sujet qui n'est pas clairement explicité. Il est d'avis d'ajourner la motion à la prochaine séance. Nous aurons alors toutes les informations nécessaires.

M. Magnin préconise également d'ajourner cette motion. Il fournira toutes les explications lors de la prochaine séance.

La Présidente soumet au vote du Conseil municipal l'ajournement de la motion.

La motion M 50-2024 est ajournée au prochain Conseil municipal du 11 février 2025 par 22 oui, soit à l'unanimité.

7. PETITION

a) **Pe 08-2024 : Soutien à la crèche en forêt.**

M. Magnin propose de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

La Présidente informe que le Bureau préconise également un renvoi au Conseil administratif.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

La pétition 08-2024 est renvoyée au Conseil administratif par 22 oui, soit à l'unanimité.

M. Magnin informe qu'il est déjà prévu de recevoir les membres de la crèche en forêt en commission Sociale et enfance en février 2025.

8. QUESTIONS

Agression d'une enseignante

Mme Soulier signale l'agression d'une enseignante à l'école de Champ-Joly par un élève de 9 ans, et demande si le Conseil administratif est au courant.

M. Magnin répond par la négative. Le Conseil administratif n'est pas au courant, et formellement, il n'a pas à l'être. Nous n'avons aucun moyen d'intervention dans les écoles. Il remercie Mme Soulier pour cette information, mais les écoles ne sont pas tenues d'informer la Commune de ce qui se passe dans leurs bâtiments.

Mme Soulier pense qu'il est important quand même que ses collègues soient au courant, car l'affaire pourrait être relayée par les médias. Un enfant de 9 ans s'est permis d'agresser une enseignante, qui a dû être hospitalisée pour coups et blessures. L'enfant n'a été suspendu que 4 jours ; la maîtresse agressée s'est défendue en lui donnant une gifle. L'enfant est revenu à l'école, une fois avec un tournevis et une autre fois avec un couteau. Il se vante auprès de ses camarades qu'il suffit d'agresser une enseignante pour être quelques jours tranquille à la maison pour jouer à la PlayStation. Les parents des élèves de Champ-Joly sont dans tous leurs états et une pétition circule, qui demande que justice soit faite, aussi pour la maîtresse.

Mme Monbaron confirme que cette affaire est vraiment interne au DIP, au niveau cantonal. La Commune construit les écoles et met à disposition les bâtiments, mais ne s'occupe pas de la gestion des écoles. Nous n'avons aucun poids, ni notre Police municipale, et aucune possibilité

d'intervention. Le DIP n'est pas tenu de nous informer de ce qui s'y passe, ni même de répondre à nos questions.

Recrutement d'un responsable de la Police municipale

M. Lenoir a vu passer une annonce concernant le recrutement d'un responsable de la Police municipale et demande ce qu'il en est.

Mme Monbaron répond qu'en effet, M. Valceschini, responsable de la Police municipale, a fait valoir ses droits à la retraite. Il part de son plein gré.

M. Lenoir s'étonne de ne pas avoir eu l'information en commission Sécurité.

M. Magnin répond que les ressources humaines sont de la compétence exclusive du Conseil administratif, qui n'a aucune obligation de parler des collaborateurs de notre administration, ni en commissions, ni au Conseil municipal. Comme le Conseil administratif est toujours bienveillant et transparent, il répond volontiers aux questions.

Absence d'éclairage

M. Rochetin constate qu'il n'y a aucun éclairage à la sortie des bulles de tennis et beaucoup de personnes s'en plaignent. Il fait la même remarque concernant les quelques marches sur le côté de la salle communale.

M. Rodriguez répond que le service étudie la question pour ce qui est des escaliers sur le côté de la salle communale. Il posera la question au service pour la sortie des tennis et apportera une réponse lors de la prochaine séance.

9. DIVERS

Augmentation des jetons de présence pour les caucus

M. Dupraz était absent au Conseil municipal de novembre dernier et a lu dans le procès-verbal que les Conseillers municipaux s'étaient octroyés 20% d'augmentation pour les caucus, via la reconnaissance de ces derniers par un jeton de présence, et il reviendra au Bureau pour demander qu'il y ait un contrôle pour ces jetons de présence des caucus. C'est d'autant plus étonnant que d'un autre côté, la menace d'un referendum est brandie quant à une augmentation similaire pour les Conseillers administratifs.

M. Lenoir précise qu'il a refusé les deux augmentations.

Mme Chenaux-Bourquin a également refusé.

Ticket de tombola

M. Magnin remet aux Conseillers municipaux des tickets de tombola pour un calendrier de l'avent que le Conseil administratif a reçu et a décidé de partager avec les Conseillers municipaux.

Remerciements à M. Gillet à l'occasion de son départ du Conseil municipal

Tous les partis, ainsi que le CA, prononcent un discours à l'occasion du départ du Conseil municipal de Vincent Gillet pour le remercier pour ses 10 années de mandat.

A son tour, **M. Gillet** prononce un discours.

Voyage du Conseil municipal

La Présidente annonce que le voyage du Conseil municipal aura lieu les vendredi 23 et samedi 24 mai 2025. Les inscriptions doivent être faites rapidement auprès de Mme Merad.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt la discussion à 21h56.

Fin de la séance

QUESTIONS DU PUBLIC

Repas des Aînés

M. Bruno Buchs remercie les services de la commune pour la parfaite organisation du repas des Aînés.

Couverture du déficit pour Antigél

M. Bruno Buchs revient sur le vote du Conseil municipal d'il y a un an pour une couverture de déficit pour Antigél à hauteur de 44 000 F pour l'année 2023. Il demande si finalement Antigél a réussi à boucler ses comptes à zéro, s'ils ont fait un bénéfice ou une perte, et le cas échéant, si l'argent a servi à autre chose qu'à couvrir le déficit.

M. Magnin rappelle qu'il s'agissait de couvrir leur déficit de 2022. Les 44 000 F ont été effectivement utilisés à cet effet. Les comptes 2022 ont ainsi été équilibrés. Une fondation et la Ville de Genève ont également contribué à combler ce déficit. Un audit a été réalisé à la suite de ce déficit, duquel il ressort que la gestion n'était pas déficiente mais que certains postes devaient être renforcés. L'édition 2023 n'a pas enregistré de déficit. M. Magnin invite les présents à suivre leurs prochains spectacles, dont un Made in Antigél qui aura lieu fin janvier et début février à Plan-les-Ouates. Nous avons reçu tous les documents parce que nous sommes la Commune porteuse du festival, depuis 3 ans. Nous recevons et analysons donc tous les chiffres pour faire un rapport aux autres Communes. Cependant, ce n'est pas à nous de diffuser ces documents. Pour les obtenir, il convient de s'adresser directement à l'association.

La Présidente invite les présents à se rendre à la cafétéria pour le verre de l'amitié.

Le secrétaire
Marco SOLARI

La Présidente
Nathalie RUEGGER

RAPPORTS :

- a) Sociale et enfance du 28 novembre**
- b) Culture du 2 décembre**
- c) Commissions conjointes du 9 décembre**

Annexe 1

D 156-2024 R : Crédit d'engagement de 14 100 000 F pour l'étude relative à la réalisation du centre sportif et culturel des Cherpines à Plan-les-Ouates.

Annexe 2

D 157-2024 P : Octroi d'une subvention unique de 100 000 F destinée à la participation de la Commune à la rénovation de l'orgue de l'église de Compesières.

Annexe 3

D 158-2024 P : Crédit d'engagement de 210 000 F pour l'étude portant sur la création d'îlots de fraîcheur dans le préau de l'école Champ-Joly CM à Plan-les-Ouates.

Annexe 4

D 159-2024 P : Crédit d'engagement de 485 000 F (participation communale de 50% du total) en vue de réaliser un mandat d'études parallèles (MEP) pour les espaces publics des Cherpines à Plan-les-Ouates (parc des Charrotons, place des Cherpines et grande Prairie).

Annexe 5

D 160-2024 P : Crédit d'engagement de 850 000 F pour l'assainissement de l'éclairage public communal existant de la Commune de Plan-les-Ouates, étape 1 du plan lumière communal : éclairage 100 % LED.

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 17 décembre 2024

Rapport de la Commission Sociale et Enfance

Mairie – Salle des commissions

Date et heure : séance du jeudi 28 novembre 2024 / 20h00

2. Communications du Conseil administratif :

Social

Subventions aux associations à but social.

En 2024 il y a 118 demandes de subvention dont 90 accordées.

Rencontres intergénérationnelles entre l'EMS Happy Days et le Giap Pré du Camp.

Ces rencontres sont pour sensibiliser les enfants au respect des aînés, pour partager des repas et des activités et pour l'interaction entre enfants et aînés.

Bilans cours de français.

Apprentissage : Ces cours sont pour favoriser l'intégration. 9 cours en tout avec 55 personnes inscrites et 11 bénévoles investis. Diverses activités en dehors des cours sont proposées, notamment La Fête de l'escalade, alimentation équilibrée, activités physique. Les perspectives pour 2024-2025, sont un cours d'alphabétisation avec une professionnelle, ainsi que le recrutement de nouvelles forces.

Français au Parc : Se déroule les 2 dernières semaines des vacances scolaires, du lundi au vendredi. C'est pour maintenir le niveau acquis en réduisant la coupure, à la fin de la session un repas canadien est organisé avec les spécialités de chacun. Pour 2025 il faut anticiper une augmentation de la participation, avec l'ouverture du foyer de l'Amig aux Cherpines.

Français contrat de quartier de la Chapelle : 2 projets étaient déposés dont un d'un habitant de Plan les Ouates et un de Lancy, ce qui a abouti à un seul projet. Ces cours sont donnés par des bénévoles. 14 cours ont déjà eu lieu. 17 personnes y participent dont 9 de Plan Les Ouates.

Le rapporteur : **Ferri Romy**
Novembre 2024

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 17 décembre 2024

Rapport de la Commission Culture

Lieu : Salle des commissions – Mairie

Date et heure : Lundi 2 décembre 2024 – 20h00

1. Audition de Madame Amir El May en charge du Fonds de décoration

Présentation de la 2^e exposition 2024 à HiFlow et présentation des expositions de 2025.

2. Bilan de la Rue du Jeu

Bilan très positif avec 2500 visiteurs malgré la météo fraîche et venteuse.

3. 175^e : Etat des projets du Service culturel :

- Sous chapiteau sur la Butte, présentation du projet sur six soirées avec six artistes romands reconnus se succédant avec comme thèmes l'histoire et l'humour.
- Visite virtuelle du patrimoine à travers 7 points d'intérêts sur la Commune de 1851 à 2026 pendant et après les festivités.
- Discussion autour d'un projet avec la Compagnie des Arts.

4. Communication du CA :

Présentation de l'agenda à venir.

Le rapporteur
Nicolas Lenoir

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 17 décembre 2024

RAPPORT DES COMMISSIONS CONJOINTES

Lieu : Salle du Conseil municipal – Mairie

Date et heure : Lundi 9 décembre 2024

D 156-2024 : Crédit d'engagement de 14'100'000 F pour l'étude relative à la réalisation du centre sportif et culturel des Cherpines à Plan-les-Ouates.

En préambule, le Conseil administratif et les collaborateurs du service « Constructions et aménagement » rappelle les bases du projet de la pièce D aux Cherpines :

- Mise en œuvre du principe de la « ville des courtes distances » ;
- Prolongement du Centre sportif au nord ;
- Mise en place de la partie culturelle.

Le programme initial de ces deux domaines (sport et culture), a évolué pour répondre aux besoins du bassin de vie de la Commune de Plan-les-Ouates et de la partie Genève-Sud.

Le crédit proposé permettra d'effectuer les premières études nécessaires pour ces équipements qui doivent se trouver impérativement sur du foncier maîtrisé par la Commune à court terme. Le programme de ce premier crédit comprend principalement :

- Une piscine avec plusieurs bassins, dont un de 50 mètres avec 8 lignes ;
- Une patinoire au format olympique (30 x 60 mètres) avec gradins pour 300 personnes et un promenoir qui permet de monter la jauge à 800 personnes ;
- Un fitness ;
- Un centre administratif, avec magasin de sport, restaurant ;
- Une salle polyvalente de 1'200 places assises, divisible en 3 parties, avec possibilité d'accueillir des concerts ;
- Un parking souterrain de 300 places minimum.

En cas d'acceptation du crédit, exempt de recours, après les études détaillées, les demandes d'autorisation et l'acceptation du crédit de construction, les travaux pourraient commencer à l'été 2027 et se terminer courant 2030.

La 2^{ème} étape du projet fera l'objet d'un autre crédit d'étude pour les équipements suivants :

- Un centre d'hébergement pour accueillir des formations, des camps de sports ;
- Un centre 4 raquettes ;
- Une grande salle modulable pour d'autres sports et des manifestations sportives ;
- Un mur d'escalade ;
- Une Maison du sport ;
- Une salle de musique ;
- Des studios de danse et de théâtre.

Le crédit d'étude est accepté à l'unanimité des commissions concernées à savoir :

- Commission « Aménagement et nouveaux quartiers » ;
- Commission « Environnement et des infrastructures » ;
- Commission « Sports » ;
- Commission « Culture » ;
- Commission « Finances ».

Le rapporteur : Denis Thorimbert

13 décembre 2024

Législature 2020-2025
Délibération **D 156-2024**
Séance du 17 décembre 2024

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 14 100 000 F pour l'étude relative à la réalisation du centre sportif et culturel des Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Directeur de Quartier des Cherpines N° 29897-141-454 adopté par le Conseil d'Etat le 2 octobre 2013,

vu le PLQ N° 30'043 dit du « Rolliet », adopté par le Conseil d'Etat en avril 2018,

vu le PLQ N° 30'087 portant sur la deuxième partie des Cherpines, en enquête publique du 11 octobre au 11 novembre 2024,

vu le classement des parcelles sises sur la Commune de Plan-les-Ouates N°s 7420, 7421, 7422, 7170, 10040, 7285, 7286, 11051, 7435, 7436, 10564, 16123 et 16124, dites de « la pièce D », en secteur destiné aux équipements publics selon les PLQ N° 30'087 et N° 30'043,

vu la future cession gratuite, vide de droit à bâtir, des parcelles de la pièce D destinées à la réalisation d'équipements sportifs et culturels selon les règlements des PLQ N° 30'087 et N° 30'043, à la Commune de Plan-les-Ouates.

vu la maîtrise foncière par la Commune de Plan-les-Ouates des parcelles N°s 7286, 7420, 7421, 7422, 7435, 7170 et 10040 permettant d'ores et déjà d'envisager le démarrage des opérations de la phase 1,

vu les études successives des bureaux Urbaplan, LMAU, AETC et Thématix sur la programmation des équipements sportifs et culturels ainsi que l'estimation de leurs coûts d'investissement et d'exploitation,

vu la délibération D 59-2022, votée par le Conseil municipal le 15 mars 2022 pour la mise en œuvre d'un mandat d'études parallèles (MEP) en vue de la réalisation des équipements de la pièce D aux Cherpines,

vu les résultats dudit MEP, par suite du premier degré des 6 et 7 décembre 2022 et des séances du collège d'expert du second degré des 11 et 12 juin 2024, recommandant à l'unanimité au maître de l'ouvrage le projet « forme libre » des bureaux Marc Mimram Architecture Associés & collinfontaine architectes, pour la suite des études,

vu la délibération D 129-2023 votée par le Conseil municipal le 13 février 2024 confiant un mandat d'assistant à maîtrise d'ouvrage et d'appui juridique pour le pilotage et le développement des équipements sportifs et culturels de la pièce D aux Cherpines,

vu l'exposé des motifs EM 156-2024 de novembre 2024 comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. De procéder à une étude pour la réalisation du centre sportif et culturel des Cherpines à Plan-les-Ouates, en intégrant la phase SIA 4.31 pour le projet dans sa globalité et de poursuivre avec les phases SIA 4.32 et 4.33 pour l'étape 1 uniquement.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 14 100 000 F, destiné à financer cette étude.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 14 100 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/YG/VLM/bg#19'698 – SF/PL- 17.12.2024



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 157-2024**
Séance du 17 décembre 2024

DELIBERATION

relative à l'octroi d'une subvention unique de 100 000 F destinée à la participation de la Commune à la rénovation de l'orgue de l'église de Compesières

Vu le lien à la fois historique et culturel que la Commune entretient avec le hameau de Compesières et l'association des Musicales de Compesières,

vu le projet déposé par l'Association 2021 – Orgue de Compesières, destiné à rénover et agrandir l'orgue ainsi qu'à en construire un autre au chœur de l'église de Compesières,

vu l'état actuel de l'orgue et son acoustique ne permettant pas d'accueillir dans de bonnes conditions des professionnels pour des concerts publics,

vu la volonté d'inscrire cette rénovation dans le paysage culturel de Compesières en organisant de futurs concerts et master-classes,

vu le projet pédagogique organisé par l'Association des Musicales de Compesières qui mettra en valeur de jeunes musiciens professionnels,

vu l'exposé des motifs EM 157-2024 de décembre 2024 comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

vu le préavis positif unanime de la commission culture du 14 octobre 2024,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par 19 oui, 1 non et 2 abstentions

1. D'accepter le versement d'une subvention unique marquant le soutien de la commune de Plan-les-Ouates au projet de la rénovation de l'orgue de l'église de Compesières.
2. De comptabiliser cette subvention de 100 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette de 100 000 F au moyen de 5 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.

SC – SF/PL – 17.12.2024

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 210 000 F pour l'étude portant sur la création d'îlots de fraîcheur dans le préau de l'école Champ-Joly CM à Plan-les-Ouates

Vu la motion M 11-2021 « Pour des préaux d'école verts et vivants »,

Vu la motion M 35-2023 « Pour la création d'îlots de fraîcheur sur la commune de Plan-les-Ouates »,

Vu l'urgence climatique et le plan climat 2^{ème} génération du Canton,

Vu les différentes stratégies cantonales : Ville éponge 2050, Stratégie d'arborisation 2070,

Vu les nombreux projets pilotes réalisés dans des préaux d'école afin de diminuer les températures estivales,

Vu l'exposé des motifs EM 158-2024 du mois de décembre 2024, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette étude,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstentions

1. D'accepter le crédit pour l'étude relative à la création d'îlots de fraîcheur dans le préau de l'école Champ-Joly CM à Plan-les-Ouates,
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 210 000 F, les frais d'études y compris quelques travaux paysagers préparatoires,
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 210 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif,
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement qui sera présenté ultérieurement pour la réalisation de l'objet relatif à cette délibération.
Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de la décision de non-réalisation.

SEE/BF - #23553 – SF/PL – novembre 2024



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 159-2024 P**
 Séance du 17 décembre 2024

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 485 000F (participation communale de 50% du total) en vue de réaliser un mandat d'études parallèles (MEP) pour les espaces publics des Cherpines à Plan-les-Ouates (parc des Charrotons, place des Cherpines et grande Prairie)

Vu le Plan Directeur de quartier des Cherpines adopté le 2 octobre 2013 par le Conseil d'Etat,

Vu le plan d'intention de la Maitrise d'œuvre Urbaine (MOEU) du 4 juin 2014, qui a permis de déterminer les contours de cet ensemble d'espaces publics,

vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30'043 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 entré en force et intégrant dans son périmètre une partie de l'espace public nommé « grande prairie »,

vu le PLQ N° 30'087 dit « Cherpines », portant sur la deuxième partie des Cherpines, et l'enquête publique qui s'est déroulée du 11 octobre au 11 novembre 2024 intégrant dans son périmètre une partie de l'espace public nommé « grande Prairie », mais aussi le parc des Charrotons et la place des Cherpines,

vu l'arrivée prochaine des premiers habitants au Rolliet et la mise en œuvre des premiers équipements publics,

vu la nécessité de réaliser rapidement des espaces publics afin de relier le nouveau quartier du Rolliet aux environs et d'offrir les aménités nécessaires aux habitants,

vu la décision du COPIL Cherpines du 13 juin 2024, validant le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour la conception des espaces publics des Cherpines,

vu le souhait des Conseils administratifs de Plan-les-Ouates et de Confignon de mener une démarche intercommunale payée à parts égales (50% chacune) sur la définition et la réalisation des espaces publics, ces derniers se trouvant territorialement sur les deux Communes,

vu le choix des deux Conseils administratifs de réaliser un Mandat d'Etudes Parallèles (MEP), favorisant ainsi le dialogue entre les architectes et le jury tout au long de la procédure et permettant d'obtenir le meilleur projet possible,

vu l'appel d'offres sur invitation effectué en novembre 2024 pour choisir un organisateur du MEP et les réponses des 6 bureaux invités précisant notamment le coût total de la procédure,

vu l'exposé des motifs EM 159-2024, de décembre 2024, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter la mise en œuvre d'un Mandat d'Etudes Parallèles (MEP) pour concevoir les espaces publics des Cherpines (parc des Charrotons, place des Cherpines et grande Prairie).
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'étude de 485'000 F (part revenant à la commune de Plan-les-Ouates, soit 50% du montant total), destiné à couvrir les dépenses d'organisation du MEP.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 485 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement qui sera présenté ultérieurement pour la réalisation de l'objet relatif à cette délibération. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de la décision de non-réalisation.

SCA/ED/SP/bg - #13'323 – SF/PL – Décembre 2024



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 160-2024 P**
 Séance du 17 décembre 2024

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 850 000 F pour l'assainissement de l'éclairage public communal existant de la Commune de Plan-les-Ouates, étape 1 du plan lumière communal : éclairage 100 % LED

vu l'art. 11 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE),

vu la nécessité de répondre à la loi sur l'énergie LEn L 2 30 article 16 alinéa 5 concernant l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie pour les éclairages et l'illumination des installations de collectivités publiques,

vu les objectifs et cibles du Plan Directeur de l'Energie 2020-2030 (PDE) de Genève,

vu les objectifs et cibles de l'axe 1 – énergie et bâtiments du Plan Climat Cantonal 2030 – 2ème génération (PCC 2030) de Genève,

vu l'urgence climatique décrétée par le Conseil d'État le 4 décembre 2019,

vu l'engagement de la Commune sur la voie de la société à 2000 watts et sur le chemin de la réduction de la consommation d'énergie primaire dans son programme de politique énergétique en lien avec le ré-audit du label European Energy Award Gold (Cité de l'énergie),

vu la motion M 19-2019 adoptée par le Conseil municipal le 18 juin 2019 pour un éclairage nocturne moderne, efficient et optimal à Plan-les-Ouates,

vu la motion M 15A-2021 adoptée par le Conseil municipal le 16 novembre 2021 pour une limitation de la pollution lumineuse à Plan-les-Ouates,

vu l'objectif du Conseil administratif dans son programme de législature 2020-2025 de déployer des mesures en matière d'économies d'énergie,

vu la délibération D 78-2022 relative au crédit d'engagement pour l'étude d'un Plan Directeur Lumière en vue d'une rénovation de l'éclairage public et d'une adaptation du fonctionnement aux nouveaux standards sur la Commune de Plan-les-Ouates,

vu les lignes directrices élaborées par le Conseil administratif et les services communaux lors de la construction du plan lumière, dans le but de fournir un cadre de référence pour nos futurs projets de construction et de rénovation de l'éclairage public communal,

vu le souhait du Conseil administratif d'assainir l'éclairage public communal existant en application du plan lumière communal à l'aide de trois étapes distinctes, dont la première étape fait l'objet de la présente délibération qui vise à atteindre un éclairage 100 % LED,

vu l'exposé des motifs EM 160-2024, de décembre 2024 comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non et X abstentions

1. De réaliser les travaux d'assainissement de l'éclairage public communal existant de la Commune de Plan-les-Ouates, soit l'étape 1 du plan lumière communal avec un éclairage 100% LED.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 850 000 F destiné à financer ces travaux.
3. De prendre acte qu'une demande de subvention sera réalisée auprès du fonds énergie des collectivités publiques et que la participation est estimée à environ 60 000F.
4. De comptabiliser la dépense brute de 850 000 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette de 790 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.

SCA/NF/VLM/bg #22'292 – SF/PL – Décembre 2024